



## Le comité de coopération

Compte rendu de la réunion du 11 juillet 2012

La première réunion du comité de coopération local, organisée dans le cadre du projet européen Mountee, a eu lieu le 10 juillet 2012 à Crolles.



### Ordre du jour

- Tour de table rapide (nom et structure)
- Le projet mountEE et le Comité de coopération local
- Partage des objectifs (débat)
- Autres projets sur le bâtiment durable sur les territoires (présentation rapide)

## Le projet Mountee

MountEE a pour objectif d'accompagner les communes dans 3 zones de montagne européennes (Scandinavie, Alpes, Pyrénées) pour les aider à changer leur manière de construire et de rénover les bâtiments publics vers plus d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de développement durable.

Pour ce faire, les services d'assistance "bâtiments durables" pour les communes, mis en œuvre avec beaucoup de succès dans le Vorarlberg (Autriche), seront adaptés aux besoins des régions participantes avec une dimension stratégique, financière et technique.

### Mountee en Rhône-Alpes

Coordonné par Rhônalpénergie-Environnement, le projet s'appuiera sur 3 territoires supports que sont Métropole Savoie, la Communauté de communes du Grésivaudan et la Communauté de communes de l'Oisans et sur les structures opérationnelles que sont l'ASDER et l'AGEDEN.

Le budget du projet est financé à 75% par l'Europe et à 25% par la Région Rhône-Alpes.

Grâce au projet MountEE, dans les trois prochaines années, les trois territoires impliqués définiront une stratégie bâtiments durables et se doteront des moyens de sa mise en œuvre avec des outils financiers et des services aux communes que les projets pilotes permettront de tester.

Le travail s'enrichira des apports des partenaires européens et du partage avec les acteurs locaux de la construction.

### Les actions prévues

#### **1 - Etat des lieux et partage d'expériences**

La première étape consiste à établir, pour chaque région, les atouts et faiblesses, les besoins, les références et à partager le tout à l'échelle régionale et européenne.

#### **2 - Elaboration des stratégies et outils**

Pour intégrer toutes les dimensions, un comité de coopération local « bâtiments durables » sera établi avec des collectivités et des acteurs techniques, financiers, formation et recherche.

Il permettra d'aider les collectivités à construire une stratégie partagée de développement des bâtiments durables et de définir des services d'assistance aux communes pour leurs projets neufs et rénovation.

Un travail sera également réalisé sur les outils financiers et leur mobilisation.

#### **3 – Test des outils en accompagnement de projets pilotes**

Pour tester la stratégie et les services proposés, 6 projets pilotes seront accompagnés par l'ASDER et l'AGEDEN sur les 3 collectivités impliquées.

L'analyse des projets pilotes sera partagée avec le comité de coopération et le cas échéant, la stratégie et les services seront adaptés.

#### **4 - Communication, capitalisation, diffusion**

Afin de partager au maximum avec les acteurs des territoires, une communication adaptée à chaque cible sera mise en place autour du projet et l'expérience acquise sera utilisée pour concevoir des formations et conférences. Une diffusion vers d'autres territoires sera organisée en fin de projet.

## Le comité de coopération local

Pour rappel, ce comité de coopération local n'est pas un comité de pilotage mais un lieu ouvert d'échanges et de partage. Il a pour objectifs, durant le projet et si nécessaire au-delà, de partager :

- les actions du projet MountEE
  - o Etat des lieux et concepts
  - o Stratégie d'assistance aux communes et approche financière
  - o Projet pilotes et capitalisation
- l'expérience et les informations sur les bâtiments publics durables au-delà du projet : retour d'expérience d'autres démarches et d'autres territoires, évolution réglementaire, formation, recherche...



Le comité de coordination se réunira 6 fois (réunions semestrielles) durant le projet.

Chaque réunion sera constituée :

- d'une partie dédiée au projet
- d'une partie d'échanges plus larges (visite, retour d'expérience, point technique...)

## Partage des objectifs

Pour démarrer un travail collectif, le comité de coopération doit partager un certain nombre de notions, de constats et d'objectifs.

### Qu'est ce qu'un bâtiment durable ?

Le comité de coopération partage une définition du bâtiment durable. Après les échanges des entre les participants, un bâtiment durable se caractérise par :

- Un faible impact environnemental, économe en fluides
- Une inscription dans le paysage, dans l'architecture et l'urbanisme
- Une mutualisation des espaces dans le temps et l'espace, surtout pour les bâtiments publics
- Une bonne qualité d'usage, pour une utilisation simple par des utilisateurs formés
- Un confort agréable
- Une santé préservée
- Un rapport coût de construction et coût d'exploitation optimisé ( coût global)
- Une utilisation de matériaux locaux
- Une main d'œuvre locale s'appuyant sur des savoirs-faire locaux
- Un suivi des performances dans le temps
- Une capacité d'adaptation aux évolutions de contexte et d'usages dans le temps

Il est souhaitable que l'ensemble de ces points soient pris en compte lors des projets. Afin qu'ils soient suivis et vérifiés lors de la construction/rénovation d'un bâtiment durable, il est pratique d'utiliser un référentiel de Qualité Environnementale du Bâtiment qui reprend ces critères. Un système à point permettrait de faire des arbitrages selon les priorités du territoire.

## Quels sont les enjeux des bâtiments durables ?

La discussion entre tous les participants a permis de partager les enjeux mais aussi de faire apparaître les points particuliers qui demandent à être travaillés.

### *Les enjeux*

Qu'il s'agisse d'une construction neuve ou d'une rénovation, un bâtiment durable doit s'insérer dans une économie durable, dans une vision de l'avenir, et doit être accepté par les citoyens, d'autant plus s'il s'agit d'un bâtiment public. Il doit donc s'insérer dans une démarche plus vaste de la collectivité comme un plan climat, voire un agenda 21.

Souvent, en rénovation,, le temps de retour sur investissement est long et constitue un frein aux travaux de rénovation. Par ailleurs, un bâtiment durable doit aussi être un facteur de développement de l'économie locale, par les entreprises qui vont le construire, par les énergies renouvelables installées. La mise en regard des coûts d'investissement et des économies attendues avec la notion de coût global est donc un enjeu important mais doit prendre en compte les impacts indirect sur l'économie locale.

Un bâtiment a une durée de vie de plusieurs dizaines d'années ; dans une démarche d'adaptation au changement climatique. Un bâtiment capable de s'adapter aura une durabilité plus importante.

### *Les outils à développer pour atteindre ces objectifs*

#### Comment établir un coût global élargi aux impact sur l'économie locale ?

Il est souvent difficile pour les élus d'avoir une vision économique de leurs actions. Dans le cadre des projets pilotes accompagnés dans Mountee, il sera intéressant de démontrer l'intérêt pour l'activité économique locale. Le coût global doit donc être analysé avec soin. Un outil permettant de définir ce coût global devrait être développé.

#### Comment adapter les critères de la commande publique ?

Les appels d'offres doivent comporter des clauses économiques et sociales, et doivent pouvoir intégrer les ressources locales (bois par exemple). Un besoin de formation des acteurs des collectivités dans la commande publique durable se fait nettement ressentir.



#### Comment associer les futurs utilisateurs ?

AssociationLes utilisateurs des futurs bâtiments doivent être associés, dès la phase programme si possible, pour être sûr que le bâtiment soit bien conforme aux besoins de ceux qui vont l'utiliser. Dans le cas des bâtiments publics, il y a différentes catégories d'utilisateurs (personnel travaillant dans le bâtiment, le citoyen qui utilise les fonctions du bâtiments, personnel d'entretien, personnel de maintenance...), qu'il faudra associer le plus tôt possible.

#### Comment prendre en compte l'adaptation au changement climatique ?

Pour assurer la durabilité dans le temps et le confort des usagers, il faut veiller au confort d'été et utiliser les fichiers météo adéquats dans les simulations thermiques dynamiques.

## Actualités sur les projets de bâtiments durables en Savoie et en Isère

Métropole Savoie, accompagné par l'ASDER va passer à la phase 2 de son appel à projet Construire durablement Dans le cadre du CDDRA. Ce nouvel appel à projet concernera 12 nouveaux projets. En terme de formation/retour d'expérience, Métropole Savoie organisera le 25 septembre, avec Suzanne Déoux, un retour d'expérience sur le traitement de la qualité de l'air intérieur sur certains des bâtiments lauréats de son premier appel à projets.

La Région Rhône-Alpes est intéressée par le projet Mountee, qui lui permettra de faire un lien avec la SPL régionale qui est en train d'être mise en place et les appels à projets en cours ou en projet.

Les représentants de la FFB sont inquiets pour la situation économique du bâtiment en 2013, et demande aux élus d'être vigilants sur les offres trop basses. Le bâtiment durable doit tirer les prix vers le haut.

Les DDT 38 et 73 font de l'information sur la RT 2012, et envisagent une enquête énergie auprès des communes. Un groupe de travail aménagement durable est actif en Savoie.

La CIPRA indique les liens qu'il y aura à faire avec le projet européen Alpstar ; RAEE, étant engagée aussi dans ce projet, fera le lien

Le CG 73 indique avoir établi une charte avec l'association des Maires de Savoie et l'Etat.

Le CG 38 a mis en place un système d'éco-conditionnalité des aides, à travers une dotation par territoires. L'effort doit être fait sur la livraison des bâtiments.

La CC de l'Oisans est demandeuse de soutien juridique dans les appels d'offre, et pourra trouver ce soutien dans le cadre de Mountee.

La CC du Grésivaudan est en train d'élaborer son plan climat, et Mountee sera intégré à l'action sur les bâtiments en cohérence avec le CDDRA . L'appel à projet pour sélectionner les projets pilotes permettra de faire un état des lieux sur l'ensemble de ses communes.

Mountee permettra à l'AGEDEN de mettre en place un accompagnement plus poussé vers les collectivités. Le suivi des performances est important pour veiller à ce que les résultats soient à la hauteur de ce qui a été demandé.

Le CAUE 38 a des missions d'accompagnement des communes pour des opérations d'aménagement en lien avec l'urbanisme, et fait des retours d'expérience sur des réalisations. Il travaille aussi sur les référentiels QEB.

Créabois promeut la ressource bois, très présente dans les Alpes.

La Chambre des Métiers de l'Isère a mis en place un site de référence sur les professionnels de l'éco-construction et de l'éco-rénovation ([www.ecoconstruction-isere.fr](http://www.ecoconstruction-isere.fr)). Ils peuvent intervenir dans des formations, et essaie de dynamiser la synergie entre les acteurs du bâtiment.

Le PIC Nord-Isère voit le développement durable comme un développement économique. Une plateforme de l'innovation va bientôt voir le jour.

Le CAUE 38 insiste sur son rôle dans la concertation et la pré programmation, surtout en zone urbaine.

Interforêt Bois 73 travaille avec Métropole Savoie sur la filière forestière, notamment pour le bois de construction

L'ADEME peut mettre à disposition du comité de coopération des études sur les indicateurs de suivi, le coût global et les justes prix de l'ingénierie.

Le PNR des Bauges a mis en place deux CEP, avec des projets de rénovation et capitalise les CEE.

## Synthèse

Tous les participants au comité de coopération sont très intéressés par le projet Moutee et sont volontaires pour participer aux travaux et au retour d'expérience sur des projets pilotes.

Les territoires et les acteurs sont impliqués dans diverses actions, et le comité de coopération sera un relais d'informations et de partage des actions des uns et des autres. Les participants qui voudront partager un évènement, un retour d'expérience enverront leurs documents à RAEE qui les diffusera à tous les membres du comité de coopération.

Il apparait aussi qu'il faut travailler sur des points précis où apparaissent certaines faiblesses, notamment le coût global et les critères dans la commande publique.

Enfin, afin d'éviter de mobiliser tous les membres en dehors des réunions semestrielles prévues tout au long du projet, des groupes de travail thématiques seront proposés.

## Prochaines étapes

RAEE doit établir un document sur les atouts, faiblesses et barrières concernant la construction et la rénovation de bâtiments durables en Rhône-Alpes. Ce document sera envoyé aux participants du comité de coopération locale pour avis, chacun pourra le compléter.

RAEE centralise toute l'information que les participants souhaitent faire passer au groupe.

La prochaine réunion du comité de coopération aura lieu à la fin de l'automne. Un expert du Vorarlberg sera présent pour présenter de quelle façon se fait l'accompagnement des collectivités au Vorarlberg. La deuxième moitié de la journée sera consacrée au mode de sélection des projets pilotes qui seront accompagnés par l'AGEDEN et l'ASDER.

Les groupes de travail spécifiques seront lancés en fin d'année.

Enfin, un échange avec le Parc Régional des Pyrénées Catalanes, partenaire de Moutee, sera organisé si possible à l'automne.